

MAIRIE DE LOCMIQUELIC

ARRETE POUR TRAVAUX Rue des bons Enfants

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUELIC,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/1

Vu la loi du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement dans la rue des Bons Enfants,

ARRÊTONS

Article 1 :

A compter du lundi 02 octobre 2023 et jusqu'à la fin des travaux, la circulation dans la rue des Bons Enfants est interdite à la circulation et le stationnement interdit au droit du chantier afin d'effectuer des travaux de renouvellement branchement eaux usées.

Article 2 :

Mise en place de la signalisation et des déviations par l'entreprise intervenante.

Article 3 :

La Gendarmerie et La police municipale sont chargées, chacune en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

mis en ligne le 29 septembre 2023

LOCMIQUELIC, le 21 septembre 2023

Monsieur le Maire,

Eric PATUREL

